

NOTE D'INFORMATION

COVID-19 - Nouvelles mesures de soutien à la trésorerie des entreprises

Auteur : Fatima Said
fsaid@fimeca.org - + 33 (0)1 47 17 60 32

Date de publication : 06/07/2020

En complément du prêt garanti par l'Etat (PGE), le Gouvernement a mis en place un dispositif d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés, pour soutenir la trésorerie des entreprises fragilisées par la crise de la COVID.

Les entreprises stratégiques de 50 à 250 salariés constituent la cible privilégiée de ce dispositif.

L'objectif est de soutenir des entreprises qui présentent **de réelles perspectives de redressement**, en tenant compte de leur positionnement économique et industriel, en particulier leur savoir-faire reconnu et à préserver, leur position critique dans une chaîne de valeur ainsi que leur importance au sein du bassin d'emploi local.

Les deux premiers arrêtés d'octroi d'aide ont été signés au bénéfice d'entreprises de l'Aisne, ouvrant la voie à la montée en puissance de ce dispositif.

Les entreprises de tous les territoires sont invitées à déposer leurs demandes auprès [des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises \(CODEFI\)](#).

Elles peuvent s'appuyer dans leurs démarches sur le réseau des [Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises \(CRP\)](#) animé par la Direction générale des Entreprises, qui les accompagne dans la gestion de cette situation exceptionnelle.

Source : [communiqué de presse du 2 juillet 2020](#)

Les industries mécaniques, premier employeur industriel de France, conçoivent des pièces, composants et sous-ensembles et équipements pour tous les secteurs de l'économie :

- Pièces mécaniques issues d'opération de fonderie, forge, usinage, formage, décolletage, traitement de surface, etc.
- Composants et sous-ensembles intégrés dans les produits des clients
- Equipements de production (machines, robots...) et équipements mécaniques (pour la santé, l'agriculture, les TP, le bâtiment, la restauration, la lutte contre l'incendie, l'approvisionnement en eau, la production d'énergie, la mesure, la photonique...).
- Produits de grande consommation (arts de la table, outillage, ...)